



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 68767

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les lacunes qui affectent le nombre et le fonctionnement des crèches et haltes-garderies. En effet, actuellement, leurs capacités ne concernent que 9 % des enfants de moins de trois ans. De plus, les horaires appliqués ne sont pas toujours adaptés à l'emploi du temps des familles. Par conséquent, il serait opportun que les conditions de prise en charge des enfants soient améliorées, par une augmentation de ces structures, d'une part, et par un assouplissement ainsi qu'une extension de leurs horaires d'ouverture, d'autre part. Il la remercie de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle envisage de prendre à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68767

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6427